

LE CHÈQUE CADEAU

"DE L'AUBRAC AUX GORGES DU TARN"

CONVENTION D'ENGAGEMENT

2025/2026

LANCEMENT MARDI 21 OCTOBRE 2025
Réservé aux habitants de la Communauté
de Communes Aubrac Lot Causses Tarn

LE CHÈQUE CADEAU
"DE L'AUBRAC AUX GORGES DU TARN"

1 CHÈQUE DE 20 € ACHETÉ
= 1 CHÈQUE DE 20 € OFFERT !

CHÈQUES UTILISABLES JUSQU'AU 15/09/2026
STOCKS DISPONIBLES - 800 CHÈQUES OFFERTS

! 1 CHÈQUE OFFERT PAR FOYER ET PAR AN
JUSTIFICATIF DE DOMICILE ET PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRES

Comme moi, SOUTENEZ NOS COMMERÇANTS & ARTISANS

+ D'INFOS : 04 66 48 88 08

RETROUVEZ LES CHÈQUES CADEAUX EN VENTE
DANS LES BUREAUX DE L'OFFICE DE TOURISME
DE L'AUBRAC AUX GORGES DU TARN :

- LA CANOUE
- LE MASSEGROS
- CHANAC
- ST-GERMAIN-DU-TEIL

*TOUT CHÈQUE DONNÉ APRÈS CETTE DATE CHEZ LES COMMERÇANTS SERA REFUSÉ.

OFFICE DE TOURISME
de l'Aubrac aux Gorges du Tarn
EN TOUTS POINTS SUBLIME

LANCEMENT MARDI 21 OCTOBRE 2025
Entreprises, collectivités, associations :
OFFREZ à vos salariés ou lors de vos manifestations :

LE CHÈQUE CADEAU
"DE L'AUBRAC AUX GORGES DU TARN"

CHÈQUES d'une valeur de 20 €

JUSQU'À 152€ PAR SALARIÉ EXONÉRÉ DE CHARGES POUR L'EMPLOYEUR ET NON IMPOSABLE POUR LE SALARIÉ
CHÈQUES UTILISABLES JUSQU'AU 15/09/2026*

Comme moi, SOUTENEZ NOS COMMERÇANTS & ARTISANS

+ D'INFOS : 04 66 48 88 08

RETROUVEZ LES CHÈQUES CADEAUX EN VENTE
DANS LES BUREAUX DE L'OFFICE DE TOURISME
DE L'AUBRAC AUX GORGES DU TARN :

LA CANOUE
LE MASSEGROS
CHANAC
ST-GERMAIN-DU-TEIL

*TOUT CHÈQUE DONNÉ APRÈS CETTE DATE CHEZ LES COMMERÇANTS SERA REFUSÉ.

OFFICE DE TOURISME
de l'Aubrac aux Gorges du Tarn
EN TOUTS POINTS SUBLIME

«CHÈQUE CADEAU DE L'AUBRAC AUX GORGES DU TARN»

Convention d'engagement à retourner complétée et signée
à l'Office de Tourisme de l'Aubrac aux Gorges du Tarn

Entre :

L'Office de Tourisme de l'Aubrac aux Gorges du Tarn

Association Loi 1901 dont le siège est situé
30 Place de la Mairie
48500 MASSEGROS CAUSSES GORGES
Représentée par M. ROUZIER Alexandre (directeur)

CI-APRÈS DÉNOMMÉE "L'OFFICE DE TOURISME DE L'AUBRAC AUX GORGES DU TARN"

Raison sociale : _____

Représenté par : _____

Adresse postale : _____

Tél. : _____

Mail (obligatoire) : _____

☐ En cochant cette case, j'accepte que les données transmises soient exploitées dans le cadre de l'opération
"chèques cadeaux de l'Aubrac aux Gorges du Tarn"

CI-APRÈS DÉNOMMÉ "LE COMMERÇANT"

Cette opération, **portée par La Communauté des Communes Aubrac Lot Causses Tarn et l'Office de Tourisme de l'Aubrac aux Gorges du Tarn**, a pour objectif de **soutenir et développer l'économie locale** à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Les chèques cadeaux « de l'Aubrac aux Gorges du Tarn » seront **commercialisés par l'Office de Tourisme de l'Aubrac aux Gorges du Tarn** dans les bureaux suivants (lors des horaires d'ouvertures) :

- **BUREAU DE LA CANOURGUE**
- **BUREAU DU MASSEGROS**
- **BUREAU DE CHANAC**
- **BUREAU DE SAINT-GERMAIN DU TEIL**

Ils seront utilisés **dans les commerces** (hors super et hypermarchés d'une superficie de plus de 450 m²), se trouvant sur le **territoire de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn pleinement engagés par l'acceptation de la présente convention.**

Ceci exposé, il a été convenu les articles suivants :

ARTICLE 1 - GESTION COURANTE DES CHÈQUES CADEAUX

L'Office de Tourisme de l'Aubrac aux Gorges du Tarn prend en charge la gestion courante des chèques cadeaux de l'Aubrac aux Gorges du Tarn à savoir : les frais d'impression, la promotion de lancement, le démarchage et la commercialisation, les opérations de secrétariat, de comptabilité et de suivi du dispositif. La Communauté de Communes, pour sa part, amènera la participation financière concernant les chèques offerts.

ARTICLE 2 – MODALITES DE REMBOURSEMENT DES CHÈQUES CADEAUX

Toutes les demandes de **remboursement** reçues par l'Office de Tourisme de l'Aubrac aux Gorges du Tarn seront traitées dans un **délai de 15 jours** à compter de la réception des **chèques tamponnés** par le commerçant et du bordereau de remise. L'Office de Tourisme de l'Aubrac aux Gorges du Tarn s'engage, suivant les justificatifs présentés, à **rembourser le commerçant du montant des chèques cadeaux de l'Aubrac aux Gorges du Tarn effectivement perçus** (moins les frais de gestion pour les commerçants non adhérents à l'Office de Tourisme (article 3)). Le remboursement s'effectuera par chèque ou par virement bancaire uniquement.

ARTICLE 3 – FRAIS DE GESTION

Sur la période du présent contrat :

- Pour les **commerçants adhérents à l'Office de Tourisme en 2025 et/ou 2026 : aucun frais de gestion.**
- Pour les **commerçants non-adhérents à l'Office de Tourisme en 2025 et/ou 2026 : les frais de gestion s'élèvent à 2.5% TTC** de la valeur totale des chèques de l'Aubrac aux Gorges du Tarn traités.

ARTICLE 4 – PROMOTION ET COMMERCIALISATION

L'Office de Tourisme de l'Aubrac aux Gorges du Tarn, appuyé par ses partenaires institutionnels, participeront à la **promotion et à la commercialisation des chèques cadeaux** auprès des entreprises, des collectivités, des associations et des habitants selon des modalités particulières.

ARTICLE 5 – CONDITIONS PRÉALABLES

Le commerçant signataire de la présente convention s'engage à **afficher clairement son appartenance au réseau des commerces acceptant le chèque cadeau de l'Aubrac aux Gorges du Tarn**, notamment grâce à des outils de communication mis en place (kit communication fourni : autocollant, affiche...). Il s'engage en outre à signaler dans les meilleurs délais toute modification susceptible d'impacter la présente relation.

ARTICLE 6 – FONCTIONNEMENT DU CHÈQUE CADEAU

Le **commerçant s'engage à suivre la procédure suivante lorsque le client lui règle ses achats avec le chèque de l'Aubrac aux Gorges du Tarn :**

1. **Vérifier la date de validité du chèque** (les chèques sont utilisables jusqu'au **15/09/2026 sans exception**)
2. **Contrôler l'authenticité du chèque** remis (bande sécurisée argentée et brillante)
3. **Tamponner les chèques au dos avec son cachet commercial** pour éviter des utilisations frauduleuses.
4. **Se faire rembourser les chèques cadeaux** auprès de l'Office de Tourisme

Pour cela, il vous faudra :

Joindre :

- Les **chèques cadeaux perçus et tamponnés au dos** (donner le côté chèque et conserver le talon pour sa comptabilité ; attention, un talon seul ne sera pas accepté)
- Le **bordereau de remise complété**
- Un RIB si vous souhaitez être remboursé par virement bancaire

Retourner le tout avant le 15 octobre 2026 :

- Directement dans l'un des bureaux de l'Office de Tourisme (La Canourgue, Le Massegros, Chanac, Saint-Germain du Teil)
- Par courrier à l'Office de tourisme de l'Aubrac aux Gorges du Tarn :

Office de Tourisme de l'Aubrac aux Gorges du Tarn
30 Place de la Mairie
48500 LE MASSEGROS CAUSSSES GORGES

⚠️ Aucun chèque périmé ne pourra être remboursé. Il appartient au commerçant d'en vérifier la validité avant acceptation.

Les chèques cadeaux de l'Aubrac aux Gorges du Tarn sont cumulables et valables jusqu'au **15 septembre 2026**.

Le commerçant n'est pas tenu de rendre la monnaie.

Le commerçant s'engage à mettre en œuvre tous les moyens pour former son personnel à la procédure d'acceptation, d'enregistrement et de règlement des "chèques cadeaux de l'Aubrac aux Gorges du Tarn".

ARTICLE 7 - DURÉE DE LA CONVENTION

Le commerçant signataire de la présente convention participe à l'opération chèques cadeaux de l'Aubrac aux Gorges du Tarn pour une durée d'un an à compter de la date de signature du présent contrat. Ce contrat sera renouvelé par tacite reconduction si l'opération venait à se reproduire.

L'Office de Tourisme de l'Aubrac aux Gorges du Tarn se réserve le droit d'exclure tout commerçant qui ne respecterait pas la présente convention.

Fait en deux exemplaires à _____ le _____

Alexandre ROUZIER
Directeur de l'Office de Tourisme
De l'Aubrac aux Gorges du Tarn

M. / Mme : _____
Représentant : _____

Signature et tampon de l'établissement
Précédés de la mention "lu et approuvé"

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION !



OFFICE DE TOURISME DE L'AUBRAC AUX GORGES DU TARN

LA CANOURGUE
18 Rue de la Ville
48500 La Canourgue
04 66 32 83 67

LE MASSEGROS
30 Place de la Mairie
48500 Le Massegros
04 66 48 88 08

CHANAC
1760 RN88, Gare de Chanac
48230 Esclanèdes
04 66 17 25 90

SAINT-GERMAIN DU TEIL
5 Rue du Gendarme Merle
48340 Saint-Germain du Teil
04 66 65 08 82

WWW.AUBRAC-GORGESDUTARN.COM/ESPACE-PRO